

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE 1980-1981 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacEachen: Que le bill C-30, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1980-1981, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. l'Orateur adjoint: Quand le débat a été interrompu à 5 heures, la Chambre étudiait la motion de deuxième lecture du bill C-30 tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1980-1981. Le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) avait la parole.

Une voix: Le vote!

Une voix: Oh, non!

Une voix: Nous sommes prêts à passer au vote.

Une voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Merci, monsieur l'Orateur. Je suis enchanté que mes honorables vis-à-vis soient à ce point désireux d'entendre ce que j'ai à dire.

Une voix: Ce qui n'est le cas d'aucun de vos amis.

M. Wilson: J'aimerais revenir brièvement sur certaines des observations que je formulais tout juste avant que ne débute l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Je disais notamment que le gouvernement lèse les Canadiens en empruntant des dollars d'aujourd'hui et en remboursant dans quelques années des dollars dévalués. En fait, c'est ce que nous faisons tous, que nous empruntons de l'argent à l'occasion d'une hypothèque ou d'un prêt bancaire. Mais ce que je tiens à faire comprendre, c'est que le gouvernement fédéral a tort d'agir ainsi, parce qu'il contribue lui-même directement à la dévaluation de notre monnaie. C'est lui qui exerce le contrôle le plus grand sur l'inflation au Canada, vu la demande extraordinaire de capitaux chez nous, et qui cause ainsi un si grave préjudice à notre pays.

Le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) a reconnu certains aspects du problème. Il aurait dit, récemment, que le gouvernement n'augmenterait ses dépenses qu'avec modération, mais il a ajouté que cela présentait des désavantages puisque le gouvernement se trouvait forcé de restreindre ses dépenses en périodes de recul économique.

Nous traversons justement une telle période. Le pays va connaître des difficultés. J'espère toutefois que le gouvernement commence à comprendre qu'il n'a pas la souplesse voulue pour adapter sa politique et ses priorités ni pour modifier la structure fiscale de manière à fournir les stimulants nécessai-

Pouvoir d'emprunt—Loi

res pour relancer l'activité commerciale du Canada. L'Ontario a connu les avantages de la modération fiscale.

Une voix: Exactement.

M. Wilson: Le gouvernement provincial a réduit son déficit au cours des dernières années et l'année dernière le déficit est même tombé de quelque 200 millions de dollars. Cette année, en prévision d'un ralentissement économique, il a pu augmenter sensiblement son déficit et affecter ces sommes à l'expansion des petites entreprises, la création d'emplois, l'aide aux pensionnés et l'exploitation des sources d'énergie. Voilà qui illustre les bienfaits de la souplesse dans la politique fiscale, souplesse qui, à l'heure actuelle, comme le président du Conseil du Trésor l'a signalé, est inexistante dans les affaires du gouvernement fédéral. J'ai le regret de dire que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) ne comprend pas encore. Il y a quelques jours, à la Chambre des communes, il parlait des sommes que les Canadiens ont économisées grâce au coût réduit de l'énergie au Canada.

Une voix: Il leur en coûte 12 p. 100.

M. Wilson: Il ne comprend pas que les Canadiens n'économisent pas cet argent. L'échéance est tout simplement reportée d'aujourd'hui à demain. Au lieu de payer aujourd'hui, nous paierons pendant de nombreuses années, en impôts accrus.

Une voix: Demain à 12 p. 100.

M. Wilson: Cette subvention coûte aujourd'hui au gouvernement et aux Canadiens, en impôts et en accroissement du déficit, environ 3 milliards de dollars. Aux taux courants d'intérêt dans six ans à peine, il en coûtera six milliards aux contribuables canadiens—la somme ayant doublé en six ans. C'est le problème auquel nous faisons face actuellement.

Je ne comprends pas, je le répète, pourquoi le gouvernement a constamment refusé de tenir compte des remarques des professionnels, de l'avis et de l'expérience des autres gouvernements et des observations faites à maintes reprises par les députés de côté-ci de la Chambre. Permettez-moi de citer maintenant, monsieur l'Orateur, ce que M. Carl Beigie disait dans un récent discours:

Cette année, le déficit budgétaire du gouvernement fédéral est censé atteindre 14 milliards par rapport à 30 milliards aux États-Unis . . .

Un pays qui compte dix fois plus d'habitants. Il ajoutait:

On ne s'inquiète nullement au niveau politique du déficit budgétaire au Canada.

Je regrette de dire que je citerai maintenant un économiste qui ne semble pas comprendre le problème—que tant que le gouvernement fédéral fait ses emprunts au pays, c'est-à-dire emprunte à ses propres citoyens, c'est comme si un père prêtait de l'argent à son fils. Le fils paie des intérêts au père—et comme c'est une affaire de famille, cela n'importe guère et nous pouvons continuer à agir ainsi.